REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 14 septembre 2021]

Date de la convocation
8 septembre 2021
Date d'affichage
15 septembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice :	33
Présents :	27
Procurations :	4
Votants :	31

N° 76/ 2021

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Alice GAUTREAU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, *Conseillers*

Absents et représentés : Christian PERO, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI

Absents : Dominique BOYER, Thomas DOMENECH

Secrétaire de séance : Marie MONTELS

OBJET DE DELIBERATION : Modernisation des services de la Ville de Gaillac : demande de subvention dans le cadre du plan France Relance

Afin d'offrir une meilleure traçabilité des services et travaux réalisés par la Ville, ainsi qu'une meilleure écoute des administrés, dans une démarche de transparence et de démocratie participative, la Mairie de Gaillac va généraliser les télé-démarches et la dématérialisation en mettant en place un nouveau service à la population : « Allo Mairie ».

Le projet s'appuie sur un logiciel de gestion du courrier et des demandes usagers doté d'un système de gestion électronique des documents (GED). En parallèle, la ville a lancé la création d'un « portail collaboratif finance » de dématérialisation des bons de commandes et validation des factures ainsi qu'un connecteur automatique au parapheur électronique. Il permettra d'accélérer les procédures et par conséquent de raccourcir les délais de paiement des fournisseurs.

Le montant de la dépense s'élève à 8 993 € HT.

Ce dossier peut être financé jusqu'à 100 % dans le cadre du dispositif France Relance sur des crédits dédiés à la transformation numérique des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention, dans le cadre du dispositif plan France Relance – Transformation numérique des collectivités territoriales, pour la modernisation des services de la Ville de Gaillac,

- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	**8 993 € HT**
Etat (Dispositif France Relance)	**8 993 € HT**

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de l'Etat le concours financier mentionné ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 15 septembre 2021

Signé électroniquement par :
Martine SOUQUET

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20210915-076-2021-DE
Date de télétransmission : 15/09/2021
Date de réception préfecture : 15/09/2021